

**DECLARATION DE FRANCHISEMENT  
DE SEUIL DE PARTICIPATION  
FS/EM/01/2009**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que M. Omar Benider a déclaré le 7 janvier 2009, avoir acquis sur le marché central, le 30 décembre 2008, 4.410 actions Cartier Saada, au cours unitaire de 17,00 DH, franchissant à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, Omar Benider détient 234.139 actions Cartier Saada, soit 5,003% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, Omar Benider envisage de poursuivre ses achats sur la valeur Cartier Saada.

**Contact CDVM :**

Tel : 037 68 89 27

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières